

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

**Nombre de membres  
du Conseil Communautaire**  
**Titulaires** : 67  
**Membres présents** : 58  
· dont suppléés : 6  
**Membres représentés** :  
**Votants** : 64  
**Date de la convocation**  
27 avril 2026  
**Secrétaire de séance** :  
Mme Julia BERTOUX

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le cinq mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de le QUESNEL sous la présidence de Monsieur Brice CHANTRELLE

● **Etaiènt présents les Conseillers Communautaires :**

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, DOUNIOL Alice, MONCOND'HUY Laëtitia, MANDI Emmanuelle, MENARD Sergine, ATTAGNANT Anne, CHANOINE Martine, BERTOUX Julia, BOONE Odile, BLIN Marie-Annick, CAVILLON Sandra, HALL Marina, LOIN Catherine, DELFORGE Cécile, RIDEAU Coralie, BOUCHER Sylvaine, DEMORSY Roselyne  
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM Jean- Michel, GAWLIK Jérémly, LAVOINE Nicolas, LAVALLARD Thierry, WALLET Joël, DELEPLACE Arnaud, CHARPENTIER Alain, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VION Nicolas, HAVET Sébastien, VERONT Fabrice, BATICLE Nicolas, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, DUBOIS Michaël, MALTERRE Nicolas, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● **Disposaiènt d'un pouvoir :**

Mme DOUAY Sonia de Me PATRICE-BOURDELLE Christine, M. Durand de Mme CATHELY-WANTIEZ Catherine, M. LECOINTE Jean-Noël de M. DAINE Vinent, M. VAN OOTEGHEM Jean-Michel de M. LEVASSEUR Roger, Mme RIDEAU Coralie de M. HECTOR Nicolas, Mme BOUCHER de M. SY Loïc

● **Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :**

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, CATHELY-WANTIEZ Catherine,  
Messieurs DAINE Vinent, LEVASSEUR Roger, HECTOR Nicolas, SY Loïc, TEN Franck, GALISSON Frédéric, BIECKENS Jean-Louis

**OBJET : Conseil d'exploitation RASP Eau**

**Rapport du Président,**

VU la délibération du Conseil Communautaire 2020-10.12.05 Feuillet 291 du 10 décembre 2020 décidant la création de la Régie Autonome du Service Public de l'Eau de la Communauté de Communes Avre Luce Noye » dite « RASPE-CCALN » et adoptant ses statuts ;  
VU l'article 6.1 des statuts de la RASPE-CCALN,

« Le conseil d'exploitation (ci-après « CE ») est composé de 20 membres à voix délibérative répartis de la manière suivante (R.2221-4 CGCT) :

- 1 représentant par commune pour les 19 communes où la CCALN exerce directement la compétence eau. Ce représentant sera soit un délégué communautaire de la CCALN soit un élu du conseil municipal de la commune.
- le Vice-Président de la compétence Eau et assainissement  
Les membres du CE sont désignés par le conseil communautaire, sur proposition du Président du conseil communautaire. Il est mis fin à leurs fonctions dans les mêmes formes (R.2221-5 CGCT).  
Les élus au sein du conseil communautaire doivent détenir la majorité des sièges du CE (R. 2221-6 CGCT).  
Tous les membres du CE sont nommés pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat des membres issus du conseil communautaire (R.2221-4 et R.2221-5 CGCT).  
Les membres du CE doivent jouir de leurs droits civils et politiques (R.2221-7 CGCT).  
Les membres du CE ne peuvent (R.2221-8 CGCT) :
  - Prendre ou conserver un intérêt dans des entreprises en rapport avec la Régie ;
  - Occuper une fonction dans ces entreprises ;
  - Assurer une prestation pour ces entreprises ;

- Prêter leur concours à titre onéreux à la Régie.  
En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat de président, soit par le préfet agissant de sa propre initiative ou sur proposition du Président du conseil communautaire (R.2221-8 CGCT).  
La qualité de membre du CE se perd, pendant la durée de son mandat :
  - Par délibération du conseil communautaire ;
  - Par délibération du CE, sur demande de son président ;
  - Par démission de la propre initiative du membre concerné.
- En cas de déchéance ou de démission d'un membre du CE, il appartiendra au conseil communautaire de pourvoir à son remplacement et de désigner un nouveau membre. Dans ce cas, la durée du mandat sera égale à la durée restante à effectuer par le membre remplacé. Ce renouvellement sera effectué dans les plus brefs délais.

Considérant que, préalablement aux opérations de désignation, le conseil communautaire peut décider, dans les conditions prévues à l'article L. 2121-21, de ne pas recourir au scrutin secret : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Vu la proposition faite au Conseil Communautaire par son Président, de désigner les membres du conseil d'exploitation « CE » de la régie conformément aux dispositions statutaires précitées ;

Le Conseil Communautaire statuant, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour les désignations suivantes,

**A la majorité (Pour : 63 – Contre : 1 : M. VION) le Conseil communautaire :**

- Décide de nommer les membres représentant la CCALN au Conseil d'Exploitation de la RASPE CCALN comme suit :

Le Vice-Président de la compétence Eau-Assainissement : Francis MOURIER

1 représentant par commune pour 19 communes de la RASPE-CCALN :

Commune d'Ailly-sur-Noye : M. Jean-Noël LECOINTE, Conseiller municipal et Délégué communautaire

Commune d'Aubvillers : M. Frédéric BOITEL, Conseiller municipal

Commune de Berteaucourt-les-Thennes : M. Michel BOUCHER, Maire et Conseiller communautaire

Commune de Chaussoy-Epagny : M. Christian de CAFFARELLI, Maire et Conseiller communautaire

Commune de Cottenchy : M. Jérémy GAWLIK, Maire et Conseiller communautaire

Commune de Dommartin : M. Patrick GODET, Conseiller municipal

Commune de Domart sur la Luce : M. Jean-Pierre PAUCHET, Conseiller municipal

Commune de Hailles : M. Jean-François FOURNIER, Conseiller municipal

Commune de Hallivillers : M. Nicolas BATICLE, Maire et Délégué communautaire

Commune de Hangard : M. Olivier DUTILLEUX, Maire et Délégué communautaire

Commune de Jumel : M. Hubert VAN GOETHEM, Maire

Commune de Guyencourt-sur-Noye : M. Brice LABARRE, Conseiller municipal

Commune de Fouencamps : M. Yves-Robert LCONTE, Maire et Délégué communautaire

Commune de Mailly-Raineval : M. Philippe GOBLET, Conseiller Municipal

Commune de Moreuil : M. Frédéric GALISSON, Conseiller communautaire

Commune de Lawarde Mauger L'Hortoy : M. Jean-Jacques OLEON, Maire et Conseiller communautaire

Commune de La Faloise : Mme Nolwenn LAMONT, Conseillère municipale

Commune de Sauvillers-Mongival : M. Jean-Michel PINARD, Conseiller Municipal

Commune de Thennes : M. Philippe MAROTTE, Maire et Conseiller communautaire

- Autorise M. le Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

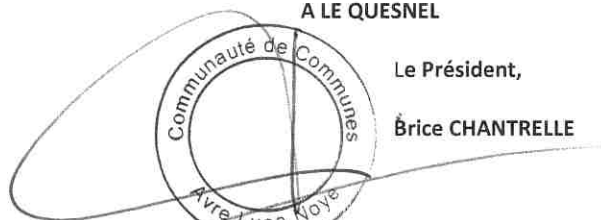
Fait et délibéré, le 05 mai 2026

A LE QUESNEL

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 06/05/26

Affiché le 07/05/2026...

Le Président,  
Brice CHANTRELLE



2/2